

Communiqué de presse sur le reporting social NRE 2008

Après sept années de pratique, quelle est la signification du reporting NRE ?

26 novembre 2009

Depuis 2002, les entreprises françaises et cotées en France sont légalement tenues de rendre des comptes sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Le Centre Etudes & Prospective (ex-Alpha Etudes) réalise depuis lors une évaluation de l'application de la loi NRE sur son volet social. Cette année, nous avons travaillé sur les 36 entreprises du Cac40 assujetties à cette obligation.

Après sept ans, le constat est amer : même si la moyenne des entreprises a légèrement progressé et oscille entre 85 et 90%, seules huit entreprises sont en conformité avec *la lettre de la loi* et renseignent chacun des items du décret sur le périmètre France ou monde (Alstom, Essilor, Michelin, PSA-Peugeot-Citroën, Saint Gobain, Veolia, Vinci, Vivendi).

S'agissant de *l'esprit de la loi*, la qualité moyenne des informations fournies par les entreprises stagne entre 50 et 55% dans notre système de référence. *La majorité des entreprises améliorent légèrement la qualité de leur reporting* ; deux d'entre elles se distinguent par l'importance de leur progression (Air Liquide et Saint-Gobain). Cependant, *la moyenne des meilleures* (PSA Peugeot-Citroën, Veolia Environnement, Vinci, Vivendi) *ne progresse plus*. Certaines entreprises persistent à ne pas jouer le jeu : Cap Gemini et L'Oreal. Aucune entreprise ne régresse significativement

Le reporting, un simple exercice procédural sans substance ?

Après sept années, notre interrogation principale porte sur la signification de cet exercice pour les entreprises. *La relative bonne qualité des informations sur les sujets les plus consensuels* (santé/sécurité, formation, par exemple) laisse supposer que lorsque les entreprises veulent fournir de l'information pertinente, elles s'outillent et parviennent à le faire. Par contraste, la rareté voire *la médiocrité des informations sur les sujets les plus conflictuels* (restructurations, rémunérations, sous-traitance, organisation du travail) confirme que ces sujets devraient demeurer dans l'ombre de l'arrière boutique. Or ce sont qui intéressent de nombreuses parties prenantes. Nous avons atteint un optimum technico-politique qui est pourtant loin d'être un optimum social !

Le dépasser suppose non seulement un approfondissement et une discussion des points de blocage avec les parties concernées mais implique surtout de s'interroger sur la signification que les directions d'entreprise donnent à cet exercice : communication ? Information sur les facteurs de risques sociaux ?

L'immuable absence de dialogue avec les élus des salariés sur le contenu d'un reporting qui concerne pourtant leur quotidien au travail n'est pas de nature à changer cet état de fait : seules trois entreprises (Carrefour, Lafarge et Total) donnent la parole à un représentant des salariés dans leur rapport.

Alors que les législateurs du Grenelle 2 discutent de l'opportunité d'étendre l'obligation de reporting à des entreprises de taille plus modeste, la majorité des grandes entreprises n'est pas encore exemplaire.

Contact : Alpha Etudes, 20/24 rue Martin Bernard, 75647 Paris cédex 13, 01 53 62 70 00
Jacky Fayolle (j.fayolle@groupe-alpha.com), Natacha Seguin (n.seguin@groupe-alpha.com)